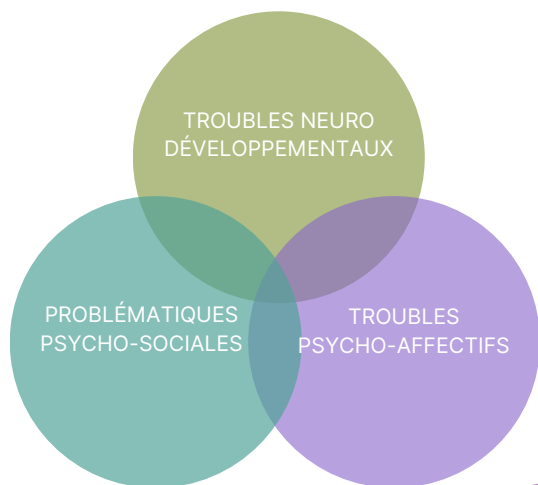


Pour qui ?



Les enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant des difficultés qui gênent leur adaptation scolaire, familiale ou sociale.

Champ d'intervention des CMPP



Orientation ?

Vous pouvez demander une consultation de votre propre initiative ou sur les conseils de différents interlocuteurs.



Combien ?



Prise en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie

CONTACT



03 86 71 98 50



contact@lefildariane-nievre.fr



8 rue des Docks
BP 626 - 58 000 NEVERS Cedex



www.lefildariane-58.fr



ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE

C.M.P.P

Centre Médico Psycho Pédagogique



Accueil des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, présentant des difficultés qui gênent leur adaptation scolaire, familiale ou sociale.



HORAIRES

Lundi - Mardi - Jeudi

8h-12h / 13h-17h30

Mercredi

8h-12h / 13h-16h30

Vendredi

8h-12h / 13h30-16h30

NOS ANTENNES

CHATEAU CHINON

Place des Martyrs de la
Résistance
03.86.85.10.32

CLAMECY

15 rue de la Gravière
03.86.71.95.65

CORBIGNY

1 rue du Petit Fort
03.86.20.64.76

COSNE-SUR-LOIRE

Ecole Paul Doumer, Quai
Sanitas
03.86.28.01.36

DECIZE

14 avenue de Verdun
03.86.25.24.84



Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique



Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique de la Nièvre assure l'évaluation, le diagnostic, les soins et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents.

La mission d'accueil (généraliste) concerne un public entre 6 et 20 ans sans discrimination préalable.

Il s'agit de prendre en compte les troubles des enfants dans toutes leurs dimensions, notamment psychoaffective et neurodéveloppementale et leurs incidences sur le langage, la motricité, le comportement, les apprentissages et leur adaptation sociale et familiale.



Ces difficultés sont examinées dans leur détail et replacées dans une optique globale, celle du développement psychologique harmonieux et du bien-être personnel de l'enfant au sein de son environnement social, scolaire et familial.

Les missions confiées au CMPP s'appuient sur un partenariat élargi associant les praticiens hospitaliers et libéraux, l'école, les partenaires sociaux et médico-sociaux.



ACCUEIL

Dans les 2 ou 3 semaines qui suivent la réception de votre demande de consultation, vous et votre enfant êtes reçus par un professionnel du CMPP qui devient référent de votre enfant pour toute la période d'évaluation et de diagnostic.

Au cours de cet accueil, vous pouvez préciser votre demande et les difficultés rencontrées par votre enfant. Le référent vous présente le CMPP. Il définit avec vous les bilans de diagnostic qui seront programmés avec vous par le secrétariat diagnostic du CMPP.

Durant toute cette période, vous pouvez contacter votre référent pour toutes questions ou informations concernant votre enfant.

EVALUATION ET BILAN

L'enfant ou l'adolescent est convoqué pour un ensemble d'examen diagnostiques afin d'évaluer ses potentialités et les difficultés rencontrées :

- Un examen médical, réalisé par votre médecin traitant ou un médecin du CMPP
- Un examen psychologique
- tout autre examens complémentaire pouvant apporter des informations dans la compréhension des difficultés

SYNTHESE

Présidée par la Direction médicale, la réunion de synthèse à laquelle participent les thérapeutes des différentes spécialités peut émettre :

- Une proposition de suivi au CMPP
- Une réorientation vers un autre service ou dispositif
- Des conseils sans nécessité de suivi

Suite à cette réunion de synthèse, un compte rendu vous est fait par un thérapeute du CMPP et/ou par la direction médicale.



Les interventions sont assurées, en général, une à deux fois par semaine et d'une durée de 45 minutes à 1 heure (groupes)

Elles peuvent comprendre selon le projet thérapeutique défini en synthèse :

- Un suivi médical par un médecin
- Des traitements et psychothérapie par les médecins psychiatres
- Des thérapies psychologiques, neuropsychologiques, entretiens d'aide et de soutien psychologique, entretiens familiaux, thérapies familiales, systémiques, par les psychologues
- Des rééducations orthophoniques
- Des rééducations psychomotrices
- Des rééducations logico-mathématiques par des enseignants spécialisés
- Une action éducative en lien avec le projet d'accompagnement
- Un accompagnement social en complément des interventions thérapeutiques



EVALUATION DU PROJET DE SOINS

En cours de la prise en charge, une réunion d'actualisation du projet de soins réunit l'équipe de soins intervenant auprès de votre enfant, sous la responsabilité de la direction médicale, et fait régulièrement le point sur l'évolution du jeune.

Les professionnels prenant en charge votre enfant peuvent vous recevoir pour échanger sur le suivi, à votre demande ou sur leur initiative.